

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 319

présenté par

Mme Ménard, Mme Thill et M. Son-Forget

ARTICLE PREMIER

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 48, substituer aux mots :

« sont incités à »

le mot :

« doivent ».

II. – En conséquence, à la même phrase, supprimer la seconde occurrence du mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Faciliter le plus possible l’accès aux origines de l’enfant issu de la PMA est une priorité.